

ATTENDU QUE les avis prévus par la loi ont été sollicités ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine :

QUE madame Guerline Rigaud, directrice générale, Maison SAM X, soit nommée de nouveau membre du Conseil de la famille et de l'enfance, pour un mandat de trois ans à compter des présentes ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil de la famille et de l'enfance, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Carter, coordonnatrice au développement, Espace Chaudière-Appalaches, en remplacement de madame Huguette Labrecque Marcoux ;

— monsieur Paul Savary, médecin, en remplacement de madame Suzanne Couture ;

— monsieur William James Ryan, membre et chercheur expert, Comité mixte sur l'homophobie, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, en remplacement de madame Renée Joyal ;

— monsieur Georges Konan, coordonnateur, Fondation canadienne pour les jeunes Noirs, en remplacement de monsieur Jean Pierre Desaulniers ;

QUE les personnes nommées membres du Conseil de la famille et de l'enfance en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46750

Gouvernement du Québec

Décret 705-2006, 1^{er} août 2006

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27), le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis

que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève ;

ATTENDU QUE les municipalités, les établissements, les entreprises ainsi que les services ambulanciers et le centre de communication santé visés par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2) mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail, modifié par l'article 308 du chapitre 32 des lois de 2005 ;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève ;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation ;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

ANNEXE

1. Des municipalités

Ville d'Alma	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2541 (FTQ) AQ-1005-1102
Municipalité d'Ascot Corner	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité d'Ascot Corner (CSN) AM-2000-7338
Ville de Beaconsfield	Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, s.l. 301) (FTQ) AM-2000-7186

Ville de Boucherville	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (FTQ) AM-2000-7221	Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2522 (FTQ) AM-1005-4097
Ville de Brossard	Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 306 (FTQ) AM-2000-7225	Ville de Westmount	Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal AM-2000-7245
Municipalité de Denholm	Union des employés des industries diverses et connexes à la construction, Teamsters, local 1791 (FTQ) AM-2000-7447	2. Des établissements	
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4786 (FTQ) AM-2000-7409	Coopérative de travail du Pavillon de Beauharnois	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Coop de travail du Pavillon Beauharnois (CSN) AM-1002-6259
Ville de L'Ancienne-Lorette	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4790 (FTQ) AQ-2000-7533	Corporation Demeure au Cœur de Marie	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) AQ-2000-6650
Ville de Pointe-Claire	Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal AM-2000-7246	L'Association canadienne pour la santé mentale – Section Saguenay	Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Association canadienne pour la santé mentale (CSN) AM-1005-2653
Ville de Portneuf	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Portneuf (CSN) AQ-2000-7465	La Villa Tournesol	Syndicat des salariés (es) à but non lucratif région Mauricie (CSD) AQ-1005-6217
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 (FTQ) AQ-2000-7531	Le Wellesley inc.	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce TUAC, local 502 AM-2000-4381
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (FTQ) AM-2000-7205	Les Résidences Kirouac	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) AQ-2000-4543
Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	Syndicat des travailleurs-euses de la Corporation Municipale de Saint-Denis-de-Brompton (CSN) AM-1002-2585	Pavillon Marguerite de Champlain	Syndicat des employées du Pavillon Marguerite de Champlain (CSN) AM-1002-6670
Ville de Saint-Lambert	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (FTQ) AM-2000-7211	Résidences pour personnes retraitées Genpar inc., Le Waldorf	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AM-2000-7280

Société en commandite Résidence Saint-Sacrement- Alma	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-7271	Société de transport de Laval	Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) AM-1001-0591
Société en commandite Résidence Sainte-Geneviève	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) AQ-2000-5276	4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz	
Villa Beauvoir d'Alma	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1005-6071	Société en commandite Gaz Métro	Syndicat des employés(es) professionnels(les) et de bureau, section locale 463 (FTQ) AM-1002-5455
Villa Saint-Ambroise	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1005-5783	5. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage	
9061-5832 Québec inc. Résidence Le Saint-Rosaire	Syndicat des travailleurs(euses) des résidences d'hébergement Rimouski-Neigette (CSN) AQ-2000-7306	Madeco Environnement (SITA)	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 700 (SCEP) (FTQ) AM-2000-0597
9081-9442 Québec inc. Résidence Notre-Dame	Syndicat des centres d'hébergement privés de l'Outaouais (CSN) AM-2000-7399	Services sanitaires D. F. de Beauce	Teamsters du Québec, chauffeurs et ouvriers de diverses industries, local 69 (FTQ) AQ-2000-7405
9103-6475 Québec inc. Villa Saint-Georges	Syndicat régional des travailleuses et travailleurs en résidence pour personnes âgées du Centre-du- Québec (CSN) AQ-2000-0355	Services sanitaires Rodrigue Bonneau inc.	Teamsters du Québec, chauffeurs et ouvriers de diverses industries, local 69 (FTQ) AQ-2000-7457
9150-2187 Québec inc. Résidence Grande-Allée	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) AQ-2000-6974	6. Des entreprises de services ambulanciers et un centre de communication santé visés par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2)	
9159-6304 Québec inc. Villa Val-des-Arbres (1995) inc.	Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN) AM-1002-5424	Centre de communication santé pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Syndicat des travailleurs industriels Unis du Québec AQ-2000-7475
3. Des entreprises de transport par autobus		Service ambulancier de La Baie inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-2000-6235
Réseau de transport de la Capitale	Syndicat des salariés(ées) d'entretien du RTC inc. (CSN) AQ-1004-2285	Urgence Bois-Francis inc.	Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (CSN) AQ-2000-7342
		46751	